

### TRAVAUX rue de Châlons / rue des Moulins = RUES BARRÉES



Les travaux de la rue Chanteraine arrivent à leur fin. La livraison et la pose des nouveaux feux tricolores sont prévues mi-mai ainsi que les barrières devant la boulangerie.

Le résultat est très satisfaisant puisqu'il associe sécurité pour les piétons, places de stationnement, sur toute la rue et aux abords de la boulangerie, et espaces verts.

Les travaux relatifs au déplacement de l'arrêt de bus s'achèvent également et le changement de tracé du bus pourra avoir lieu après la démolition du mur situé à l'angle de la rue de Châlons et la rue des Moulins.

Ces travaux de démolition débuteront mardi 22 avril, pour une durée estimée à une dizaine de jours, et vont entraîner la **FERMETURE** de la **RUE DES MOULINS**, depuis la rue des Tournelles jusqu'à la rue de Châlons, ainsi que de la **RUE DE CHÂLONS**, depuis la rue Chanteraine jusqu'à son intersection avec la rue des Moulins (voir plan ci-dessous).

La fermeture de ces deux rues aura aussi pour effet le **DÉPLACEMENT** de l'arrêt de bus Place de la Mairie devant l'église et la **SUPPRESSION** de l'arrêt du Terme Adam (près des terrains de tennis), il faudra vous rendre à l'arrêt Épinettes situé Route de Louvois. Attention !! Ce dernier est desservi bien plus tôt que l'arrêt du Terme Adam.



### Travaux de la micro-crèche.

Le Permis de Construire de la micro-crèche ayant (enfin) été délivré, les travaux vont pouvoir démarrer. La date prévue pour l'ouverture du chantier est fixée semaine 17 (du 22 au 25 avril).

À cet égard, le parking situé le long de la rue des Moulins sera impacté par l'emprise de la construction et ne sera par conséquent plus accessible.

Le stationnement restera toutefois possible sur l'autre partie du parking.

### Parc du Château d'eau.

Les travaux d'aménagement du bois du château sont également bien avancés. L'approvisionnement des pavés ayant été retardé, le chantier semble s'être arrêté mais il va pouvoir reprendre.

À noter que le site restera fermé jusqu'à son inauguration, le 21 juin, afin de permettre à la végétation de se développer, notamment pour les allées enherbées. La population sera conviée à cette manifestation et pourra ainsi découvrir ce nouveau lieu qui invite à la promenade, à la contemplation et à la découverte de petits détails.



## Trame verte

Dans le cadre de notre projet d'aménagements de trame verte, avec notre partenaire LPO, la création de haies et l'implantation d'arbres champêtres le long de la piste cyclable et le long de la Départementale sont terminés.



Ces travaux ont consisté à planter 815 mètres de haie, 58 arbres champêtres (dont 46 implantés dans la haie) et 4 arbres fruitiers dans le verger partagé.

Le financement des travaux est pris en charge par LPO à hauteur de 90 % via les Fonds Verts. Les 10 % restants sont à la charge de la commune. La LPO est maître d'ouvrage des travaux qui sont réalisés par la pépinière Quatre champs. L'objectif de ces aménagements est de faciliter le déplacement de la faune à travers le village. La commune s'engage à ne réaliser aucune intervention sur ces haies du 1<sup>er</sup> mars au 31 août, période de reproduction de la faune.

*"La liberté des uns finit là où commence celle des autres"*

Crottes de chien non ramassées, vitesse excessive, papiers et bouteilles dans les espaces verts, tondeuses le dimanche après-midi, bruit d'animaux, stationnement gênant...

Ces petites entorses au savoir vivre et à la réglementation sont malheureusement monnaies courantes.

Bien vivre ensemble = TOUS concernés !

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazons, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : ..... de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
  - Les SAMEDIS : ..... de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00,
  - Les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS : de 10h00 à 12h00



De plus, les feux de jardin sont **INTERDITS**.



CULTIVONS LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ! RESPECT, TOLÉRANCE ET BIENVEILLANCE.



**Le Festival des Moissons Rock** célèbre sa 30<sup>e</sup> édition du 28 au 31 mai à Juvigny, marquant trois décennies de passion musicale au cœur de la campagne champenoise. Événement emblématique de la scène rock indépendante, ce festival familial et à taille humaine attire chaque année environ 8 000 festivaliers, séduits par une programmation éclectique mêlant talents régionaux et artistes de renommée nationale, voire internationale.

Pour cette édition spéciale, les organisateurs ont concocté une affiche riche et festive entre le mercredi 28 mai, avec une journée dédiée au jeune public, jusqu'au samedi 31, dans une ambiance conviviale et Rock n roll.

**Navettes gratuites, aire de dormage gratuite, bar et restauration, tout est réuni pour passer un moment inoubliable. Réservation et informations → [moissonsrock.org](http://moissonsrock.org)**



« La Polo 30 »

Cette édition sera l'occasion de célébrer la mémoire de **Jean-Paul LAPORTE**, Recyot et bénévole du festival qui s'est éteint le 27 mars dernier. Jean-Paul laisse derrière lui le souvenir d'un homme apprécié de tous, passionné de rock (surtout MSG), de cuisine et de Solex.



# Agenda

- ✓ 8 mai : Commémoration de la Victoire de 1945, à 11h00 ;
  - ✓ 25 mai : Brocante ;
  - ✓ 28 au 31 mai : Festival des Moissons Rock ;
  - ✓ 13 juin : Fête de l'école ;
  - ✓ 21 juin : Inauguration du Parc du Château d'eau à 11h30.